la lettre
Fiscalité & Management

Février 2007
N° 5

# Éditorial

L'INDUSTRIE française progresse. C'est ce qui ressort du rapport de l'Institut français de l'environnement[1].

En effet, les entreprises sont invitées à agir tant par la réglementation communautaire et nationale en croissance constante que par la normalisation. Elles sont également guidées par une volonté plus forte d'afficher une image « verte », volonté qui s'accompagne aussi par l'adhésion à des démarches volontaires telles que la certification. Il s'agit, *in fine*, d'améliorer leurs performances environnementales.

Les taxes environnementales, qui vont voir leur taux et leur nombre augmenter en 2007, peuvent-elles avoir le même effet sur le comportement des entreprises ?

L'enquête d'Alma Consulting Group menée en avril et mai 2006 auprès de 161 directeurs financiers et directeurs environnement d'entreprises nous apporte un certain éclairage.

Ainsi, **le caractère éclaté et illisible des taxes** représente un premier obstacle à une bonne appréhension du domaine et ne crée pas des conditions propices à une fiscalité incitative à la prise de mesures environnementales.

**Les aides ou les subventions, peut-être parce qu'elles sont mieux identifiées, contribuent davantage, selon les entreprises, à encourager les comportements désirés.**

L'utilisation d'instruments fiscaux positifs, réellement incitatifs, serait un levier très efficace pour limiter les impacts environnementaux et avantager les entreprises respectueuses de l'environnement.

Sur ce point, les entreprises interrogées ont réagi favorablement à l'idée de **créer un crédit d'impôt environnement.** Ne serait-ce pas une arme efficace pour protéger le bien public ? Il permettrait d'une part d'orienter les efforts de la recherche vers les éco-technologies et stimulerait d'autre part les investissements des entreprises en lien avec l'environnement.

***Sophie Davet***
*Directeur Général*
*en charge de l'activité fiscale*
*Alma Consulting Group*

1 - *L'environnement en France*, IFEN, Octobre 2006.

# Enquête sur la perception par les entreprises de la fiscalité environnementale

UN AN après le colloque organisé au Sénat par Alma Consulting Group sur le thème « Comment dynamiser la fiscalité de l'environnement[1] », il s'est avéré intéressant, dans un souci de continuité, de faire le point sur la perception par les entreprises de la fiscalité environnementale[2].

A cette fin, une enquête a été effectuée pendant les mois d'avril et de mai 2006 auprès de 161 entreprises *(Tableau 1)*.

> L'environnement comprend, selon l'article L.110-1 du Code de l'environnement : les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques.
> Il faut souligner que la lutte contre le bruit en fait également partie.

**Il s'est agi, dans un premier temps, de mesurer l'approche environnementale des entreprises[3].** Elles se sont révélées relativement sensibles à l'environnement puisque les entreprises de plus de 500 personnes présentent dans 51% des cas un service spécifiquement dédié à l'environnement ou au développement durable *(Tableau 2)*.

En matière de certification environnementale c'est la norme ISO 14001 qui domine dans les entreprises bénéficiant d'une certification environnementale *(Tableau 3)*.

La norme européenne EMAS *(Eco-Management & Audit Scheme)* est peu mise en place. Seules 2% des entreprises l'évoquent. Il s'agit de la

**1. Ventilation des entreprises selon leur secteur d'activité**

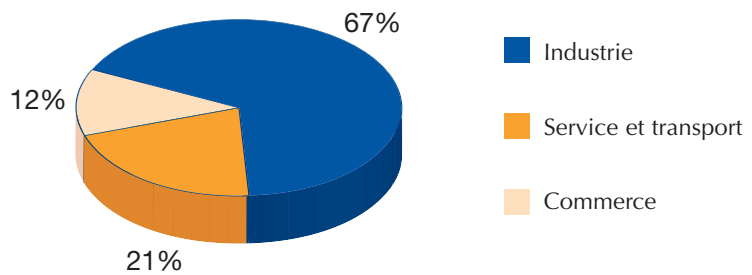


*161 interrogés - 161 répondants - Pourcentages calculés sur la base des réponses*

# Sommaire

4 Plan national d'allocation des quotas (2ème partie)

7 REACH : nouvelle réglementation pour les substances chimiques

Une publication d'Alma Consulting Group